



N° 03.02.2022

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR Séance du 28 février 2022 à Senonches



L'An deux mille vingt-deux, le lundi 28 février à dix-huit heures, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis en distanciel, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Date de convocation : le 17 février 2022 - Secrétaire de séance : Catherine STROH, maire de La Ferté-Vidame

Nombre de délégués en exercice : 34 - Délégués présents : 20 – Délégués excusés : 14

CC Forêts du Perche : 8

Xavier NICOLAS, Christophe LEFEBURE, Christian BICHON, Eric GOURLOO, Christelle LORIN, Marie-Christine LOYER, Philippe PENNY, Catherine STROH ;

CC Terres du Perche : 5

Frédéric BLAZEJEWSKI, Martial LECOMTE, Eric LEGROS, René ROUSSELLE,

CC du Perche : 7+1 suppléant

Harold HUWART, Jérémie CRABBE, Gérard DEVOIR, Nathalie BRUNET, Eric GIRONDEAU, Pascal MELLINGER, Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU, Représenté : 1

Philippe RUHLMANN par Stéphane COURPOTIN mairie d'Arcisses son suppléant

Absents excusés : 14

Eric GERARD, Michel THOMAS, Victor PROVOT, David MONNIER, Jean-Claude CHEVEE, Christophe BARRAL, Thomas BLONSKY, Gérard DESVAUX, Jean-Michel CERCEAU, Marc MOCOgni, Claude EPINETTE, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Michel THIBAUT, Mylène RENARD.

Invités complémentaires :

Mme Naaïma MEJANI sous-préfète de Nogent-le-Rotrou ; Anick BRUNEAU Présidente du PNR, Luc LAMIRAULT député d'Eure-et-Loir

Objet : Emploi permanent de chef de projet urbanisme/habitat (modifications)

Un poste de Chef de projet urbanisme/habitat créé en 2015 par délibération n°04.12.2015 est à ce jour vacant.

Dans la perspective du recrutement concernant la mise en œuvre du dispositif Petites Villes de Demain, il est proposé de modifier les caractéristiques du poste de la délibération n°04.12 de 2015 afin de permettre :

- Être force de proposition en matière de stratégie locale de développement et contribuer à décliner celle-ci en programme opérationnel de revitalisation (dont ORT)
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel (animations, projets, outils juridiques PVD...)
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 (1°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. Au-delà, si le contrat est renouvelé, il le sera en contrat à durée indéterminée..

Le chef de projet aura au minimum bac +4 (urbanisme) et sera rattaché au cadre d'emplois de la catégorie A, assorti du régime indemnitaire en vigueur. Le Contrat sera de 3 ans renouvelable.



Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR
Séance du 28 février 2022 à Senonches

N° 03.02.2022

Les membres du comité syndical du PETR, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDENT

- 1) De modifier l'intitulé de la délibération n°04.12.2015 « Chef de projet urbanisme /Habitat » vacant depuis le 31 décembre 2020, aux conditions énoncées ci-dessus ;
 - 2) De permettre ainsi la poursuite d'un poste permanent en urbanisme et la mise en œuvre du dispositif « Petites villes de demain », conformément à la fiche de poste jointe en annexe, sur le grade d'ATTACHE de catégorie A à raison de 35heures par semaine ;
 - 3) De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un emploi permanent comprise entre le 1^{er} et le 10^e échelon de la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux, au regard de l'expérience professionnelle, des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.
 - 4) Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **Autorisent** Madame la Présidente à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi sur le fondement de l'article 3-3 (1°) de la loi du 84-53 et à signer le contrat de recrutement et conventions, lesquels pourront être renouvelés, si les besoins du service le justifient, dans la limite de 6 ans. Au-delà, si le contrat est renouvelé, il le sera en contrat à durée indéterminée.
 - **Autorisent** Madame la Présidente à engager toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.

Comité syndical du 28 février 2022

Pour extrait certifié conforme,

Marie-Christine LOYER,

Pôle Territorial du Perche PETR

1 bis, rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou

Tél. 02 37 20 99 29

Siret 200 059 772 00018

Présidente



FICHE DE POSTES

Chef de projet « Petites villes de demain » PVD du Perche d'Eure-et-Loir

Catégorie A – Filière administrative - Temps complet – CDD 36 mois

Structure porteuse : Pôle Territorial du Perche (Nogent-le-Rotrou, 28400) – 45 000 habitants

CONTEXTE

Labellisées Petites Villes de Demain, les villes de La Ferté-Vidame, Senonches, La Loupe, Thiron-Gardais et Authon-du-Perche, s'engagent dans un programme de revitalisation de leur centre-ville en agissant sur des leviers favorisant un cadre et une qualité de vie de qualité, dont les outils de la relance au service des territoires. Ce programme ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Il doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et générer des projets démonstrateurs de solutions inventées au niveau local, pour l'ensemble du Perche, contribuant aux objectifs de développement durable. Sous la responsabilité hiérarchique directe des maires des villes concernées et du directeur du Pôle Territorial du Perche, vos missions principales sont les suivantes :

MISSIONS

NB : 2 chefs de projet ont été envisagés à l'échelle des 5 PVD du Perche. En raison de difficultés de recrutement, il est convenu de contractualiser préalablement avec un 1^{er} chef de projet puis :

- Soit recruter un second chef de projet en relation avec une ou plusieurs thématiques spécifiques (ex : logement)
- Soit de recourir à des prestations externes pour un temps équivalent
- Soit d'adapter la charge de travail relative au nombre de projets accompagnés

1) Être force de proposition en matière de stratégie locale de développement et contribuer à décliner celle-ci en programme opérationnel de revitalisation

- En lien étroit avec les maires et le président de l'EPCI, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation des villes, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux,
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, démocratie participative, et piloter avec les élus et l'équipe projet les études et expertises déployées...),
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD, (ex : pour formaliser le projet de territoire, mettre en œuvre les projets...)
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou pour lesquels un avenant est nécessaire (projet de territoire, programmation, convention-cadre/fiches « action », convention ORT ...).

2) Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires des communes et de l'intercommunalité,
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions global,
- Suivre avec les équipes municipales le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions financeurs en lien avec l'équipe projet dont les agents du Pôle Territorial du Perche,
- Assurer le suivi des opérations, les réunions de chantiers lorsque cela sera nécessaire, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations pour en rendre compte aux élus en temps réel et lors des comités de suivi,
- Superviser les dossiers de subventions, de la demande à la liquidation, afférents aux missions confiées.

3) Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet,

- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet (organisation des comités de pilotage global, comités de pilotage locaux, élaboration et tenue des tableaux de bord...),
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées,
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

4) Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges locaux, régionaux et nationaux,
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques.

PROFIL/COMPETENCES

Vous êtes idéalement issu d'une formation supérieure (Bac +5) dans le domaine des politiques publiques d'aménagement du territoire, de l'habitat, de l'urbanisme ou du développement local.

Vous disposez de connaissances des grandes orientations des secteurs connexes : économie/commerce, mobilités, environnement, santé, social, etc.

Vous disposez d'une bonne connaissance de l'environnement territorial et du fonctionnement des collectivités et EPCI ainsi que d'une expertise juridique et réglementaire (Code Général des Collectivités Territoriales, Code de la Construction et de l'Habitat, Code de l'Urbanisme, Code de l'Environnement, Code des Marchés Publics...)

Vous avez des compétences avérées dans la conduite et la gestion de projet, le travail en partenariat interinstitutionnel, la gouvernance territoriale ainsi que des compétences en techniques d'animation et de communication, de concertation et de négociation

Une expérience professionnelle sur des fonctions similaires de chef de projet, notamment en matière de renouvellement urbain, d'habitat ou de commerce sera appréciée.

Vous êtes titulaire du permis B et maîtrisez les outils informatiques